



ACCORD DE PRINCIPE DE PLUS DE 5 M\$

POUR LE THÉÂTRE DE LA DAME DE CŒUR

#CultureQc

p.11

Votre
gouvernement

Québec 



Table des matières

Mot du maire	2
Séance du conseil	3-4
Régie intermunicipale	5
Avis publics	6-9
Bibliothèque	10
Informations municipales	11-14
Organismes du territoire	12-16
Calendrier	16



Mot du maire



Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller # 01



Nathalie Lavoie
Conseillère # 02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller # 03



Claude Larocque
Conseiller # 04



Barbara Beugger
Conseiller # 05



Mathieu Beaudry
Conseiller # 06

Chères citoyennes et chers citoyens, J'espère que vous avez eu la chance de profiter de ce merveilleux été. L'année 2020 nous aura marquées de plusieurs façons dont, entre autres, cette température exceptionnelle avec ses canicules à profusion. Malheureusement, avec la covid-19, elle restera gravée longtemps dans notre mémoire collective. Déjà la rentrée scolaire ! Elle nous annonce la fin des vacances et le début de l'automne. Il est temps de penser à nos travaux automnaux en préparation de l'hiver que nous ne pourrions pas éviter. C'est ce à quoi nos employés du Service des travaux publics s'attarderont dans les semaines à venir.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter, comme à l'habitude, le site Internet de la Municipalité, à l'adresse www.upton.ca, pour trouver l'ensemble des informations relatives à la Municipalité et tous communiqués importants qui pourraient vous concerner. Consultez le bottin des entreprises, vous pourrez y découvrir plusieurs entreprises locales dont vous ignorez l'existence et je vous encourage à les contacter, car plus nous achetons local, plus nous favorisons le maintien d'emploi chez nous et même, la création de nouveaux emplois. Il suffit de savoir

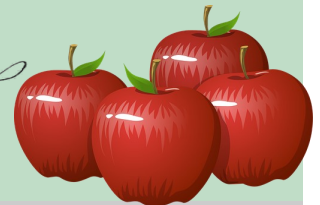
que ces services sont offerts tout près de chez nous! Suivez-nous également sur la page Facebook de la Municipalité.

Aussi, avec l'arrivée de l'automne, une nouvelle programmation de loisirs est à votre disposition sur notre site Internet et Facebook.

En terminant, les membres du conseil se joignent à moi pour vous féliciter pour votre grande discipline et vous dire comment nous sommes fiers de nos citoyennes et citoyens. Votre résilience et votre détermination à respecter les consignes établies par la Santé publique via le gouvernement nous permettront de passer au travers de cette pandémie.

Je souhaite un bon retour à nos amis qui retourneront sur les bancs d'école. Je vous invite donc à respecter les limites de vitesse et à faire preuve de vigilance lors de vos déplacements particulièrement aux abords du corridor scolaire et de l'école de la Croisée. Je vous souhaite une très belle année scolaire et merci à tout le personnel d'école qui travaille pour nos jeunes.


Guy Lapointe
Maire



Services municipaux

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe sylvia.ouellette@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

Coordonnées :

Bureau municipal :

810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450 549-5611
Télécopieur : 450 549-5045
Courriel : info@upton.ca
Site internet : www.upton.ca

Heures d'ouverture :

Bureau municipal
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)

Service de voirie :

Lundi au vendredi :
horaire variable



Séance du conseil municipal



Résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance régulière du conseil municipal du 7 juillet 2020 et tenue le 11 août 2020 à 18h00.

Les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

L'appel d'offres concernant l'acquisition d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics est annulé et est entérinée la production du nouvel appel d'offres numéro 2020-02 en cours sur le SÉAO.

Une demande pour une analyse de sécurité à l'intersection de la rue Lessard, de la rue Bruneau et de la route 116 dans le but de vérifier s'il y a lieu d'apporter des correctifs est faite au ministère des Transports du Québec.

La directrice générale est autorisée à demander des soumissions pour l'amélioration de la chaussée du 21^e Rang dans cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

Les services de la firme Révolution Environmental Solution LP (Terrapure) sont retenus pour un montant de 143 406,02 \$, taxes incluses, pour la vidange des boues de la station de traitement des eaux usées.

Le paiement du décompte progressif numéro 1 concernant la réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes est autorisé, et ce, pour une somme de 70 390,70 \$ à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. ».

La directive de changement numéro 3 d'un montant de 610 959,75 \$, plus les taxes applicables, pour la modification au type de réfection de voirie du rang du Carré et la directive de changement numéro 4 d'un montant de 31 813,61 \$, plus les taxes applicables, pour la modification au type de réfection de voirie du rang de la Carrière sont autorisées.

Les factures de la Ferme Yves Lacoste et Fils inc. pour la remise en état de la terre à la suite du bris sur la conduite de refoulement des eaux usées sont autorisées au montant de 2 717,14 \$, incluant les taxes applicables.

Le paiement des frais de résiliation à l'entreprise B2B2C au montant de 7 844,51 \$, est autorisé conformément aux dispositions prévues au contrat.

La Municipalité atteste que la programmation de travaux soumise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec comporte des coûts réalisés réels.

La directrice générale est mandatée pour signer le décompte progressif numéro 2 conditionnellement aux précisions obtenues sur l'avancement des travaux et les quantités incorporées au chantier.

Le conseil est favorable à la demande du promoteur pour l'installation de bâtiments temporaires de bureau des ventes et de roulotte de chantier dans une partie du stationnement du Camping Wigwam.

Résumé du procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 août 2020 à 20 h

Les délibérations de la séance régulière du 7 juillet 2020 et de la séance d'ajournement du 11 août 2020 sont approuvées.

Les comptes à payer du mois de juillet 2020 pour une somme totale de 151 076,78 \$ et les comptes payés pour une somme de 67 837,68 \$ sont approuvés.

Le paiement à la Fédération québécoise des municipalités pour la rédaction d'un appel d'offres et une assurance garantie est autorisé au montant de 175,76 \$, plus les taxes.

Le paiement de la facture de la firme Les Services exp inc. couvrant la surveillance bureau relativement à la réfection de ponceaux et travaux de voirie sur diverses routes est autorisé, suivant des vérifications, au montant de 12 959,59 \$, plus les taxes applicables.

La résolution numéro 197-07-2020 intitulée : « Prix pour la location du chapiteau situé derrière le chalet des loisirs » est abrogée. Le *Règlement numéro 2010-203-23 modifiant le Règlement 2010-203 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* est adopté.

Suivant la proposition de l'entreprise Vitrierie Picard inc. réduisant le montant de la facture à 7 312,84 \$, le conseil autorise le paiement d'un montant de 5 948,19 \$ à l'entreprise.

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2020 est déposé.



Séance du conseil municipal

Un budget de 11 500,00 \$, plus les taxes applicables, est approuvé pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics pour le mois d'août.

Un budget de 11 500,00 \$, plus les taxes applicables, est approuvé pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics pour le mois d'août.

Une demande est faite au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un panneau indicateur de vitesse sur le rang de la Carrière

L'aménagement d'un accès à la rivière Noire est autorisé dans le secteur de la rue des Lilas. Une modification mineure recommandée par le comité technique sera effectuée.

La Municipalité appuie la Fédération de l'UPA concernant le dépôt d'une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie dans le cadre du Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie.

Les dépenses pour la bibliothèque municipale sont approuvées au montant de 832,27 \$, plus les taxes applicables.

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé.

Un don pour la Dystrophie musculaire Canada est autorisé au montant de 100,00 \$.

La tenue du marché du Noël l'année est autorisée, cette année, pour une durée de deux jours, et ce, en suivant les obligations émises par la Santé publique.

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

Le règlement numéro 2020-327 intitulé « *Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée* » est adopté.

Le second projet du règlement numéro 2020-325 intitulé « *Règlement numéro 2020-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de motel autorisées dans la zone 207* » est adopté.

Le second projet de règlement numéro 2020-326 intitulé « *Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402* » est adopté.

La location de la salle communautaire de l'école de la Croisée est autorisée à titre gratuit le 25 août prochain.

Le paiement du décompte progressif numéro 2 relativement au projet de réfection de ponceau et de voirie sur diverses routes est autorisé, et ce, pour une somme de 509 305,94 \$ à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. », ceci aussitôt que la Municipalité aura reçu les quittances pour le décompte numéro 1.



Régie intermunicipale



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



COLLECTE SPÉCIALE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



OÙ ET QUAND ?

SAINT-HYACINTHE

- **12 septembre 2020**
- 900, Avenue Turcot
- Devant Stade L-P Gauthier
- De 8h30 à 16h30

SAINT-JUDE

- **19 septembre 2020**
- 940, rue du Centre
- Au centre communautaire
- De 7h30 à 11h00

ACTON VALE

- **19 septembre 2020**
- 1505, 3e Avenue
- Au centre sportif
- De 13h00 à 16h30

MATIÈRES ACCEPTÉES

Pesticides, engrais, décapants, solvants, vernis, peintures, huiles usées, combustibles, batteries, aérosols, détachants, antigels, produits d'entretien des piscines, fluorescents, ampoules fluocompactes, bonbonnes de propane et autres produits toxiques domestiques. Les résidus électriques, informatiques et électroniques désuets sont également récupérés.

MESURE PARTICULIÈRES À APPLIQUER EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

- Laisser la vitre du véhicule levée lors de l'identification à l'accueil et présenter la preuve de résidence (permis de conduire) derrière la vitre;
- Demeurer dans le véhicule et déverrouiller la valise à distance;
- Porter le masque si vous vous présentez sur le site à pied ou à vélo.



Ce service est offert gratuitement aux résidents des municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains sur preuve de résidence. Les résidus liés à des opérations commerciales ne sont pas acceptés.

Des questions?

www.riam.quebec ou 450-774-2350

Avis publics



Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

« Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 »

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale, de ce qui suit:

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 août 2020, le Conseil de la Municipalité d'Upton a adopté le jour même un second projet de règlement lequel porte le numéro 2020-326 et est intitulé :

« Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 ».

1. Ce second projet de règlement numéro 2020-326 consiste à permettre les ateliers d'entretien de véhicules et les établissements commerciaux reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur dans la zone à dominance industrielle numéro 402.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones et secteurs concernés et le cas échéant des zones ou secteurs de zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la Municipalité, en s'adressant aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal localisé au 810, rue Lanoie à Upton, du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 et 16h30. Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande aux heures, jours et endroit susmentionnés.
3. Pour être valide, toute demande doit :
 - ⇒ Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - ⇒ Être reçue au bureau de la Municipalité d'Upton au 810, rue Lanoie, au plus tard le huitième (8^e) jour qui suit celui de la publication;
 - ⇒ Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).
4. Est une personne intéressée :
 - ⇒ Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter

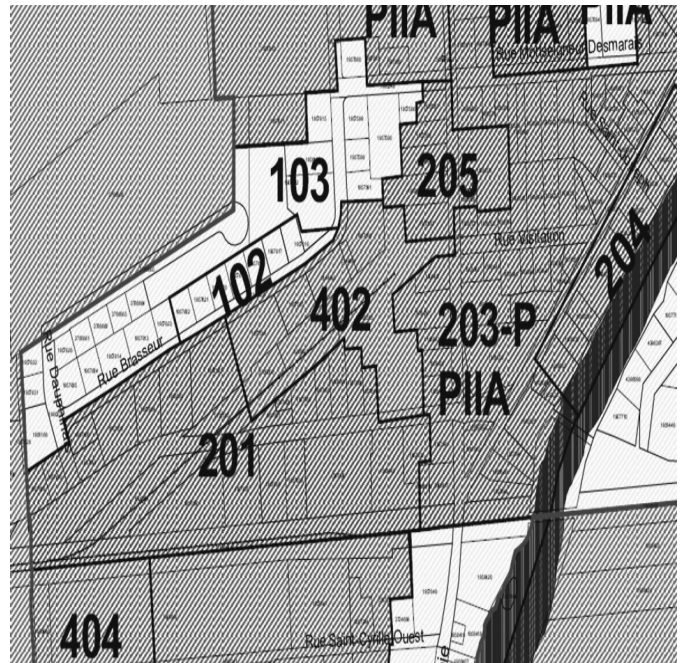
et qui remplit les conditions suivantes le 10 mars 2020:

- ⇒ Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ⇒ Être domiciliée dans la municipalité ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 10 mars 2020, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. La zone d'où peut provenir une demande est la zone 402 comme illustrée au croquis suivant :



Ainsi que les zones contiguës soient 102, 103, 205, 203-P et 201.

7. La description ou l'illustration complète de chacune des zones concernées peut être consultée au bureau de la Municipalité aux heures, jours et endroit susmentionnés.

Donné à Upton, ce 19^e jour du mois d'août 2020.


Cynthia Bossé
Directrice générale

 Upton
Municipalité

Page 7

Avis publics



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-23

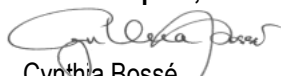
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

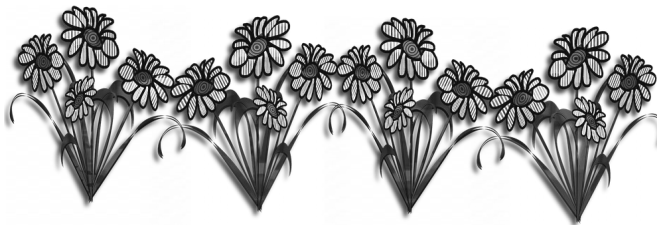
Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 décembre 2019, le règlement numéro 2010-203-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie à nouveau le règlement 2010-203 à l'annexe « B » afin de changer les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et l'expédition de documents détenus par la Municipalité, et ce, selon les modifications apportées par le gouvernement du Québec à l'article 9 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 19^e jour du mois d'août de l'an 2020.


Cynthia Bossé,
Directrice générale



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Cynthia Bossé, directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 8 septembre 2020 à 20h00, en la salle du Conseil du bureau municipal au 810, rue Lanoie à Upton, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro : 5 042 359.

Adresse : 345, rang 7.

Dérogation demandée : Autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire isolé de 212 m² en remplacement d'un bâtiment accessoire isolé existant ce qui porterait la superficie totale de tous les bâtiments accessoires isolés à environ 500 m². L'article 7.2.1.a du Règlement de zonage 2002-90 indique une superficie maximale de tous les bâtiments accessoires isolés de 130 m² pour un terrain d'une superficie comprise entre 2000 et 5000 m².

Lors de ladite séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Upton, ce 20 août 2020.


Cynthia Bossé
Directrice générale

Avis publics



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Cynthia Bossé, directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 8 septembre 2020 à 20h00, en la salle du Conseil du bureau municipal au 810 rue Lanoie à Upton, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

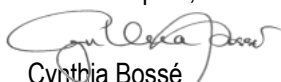
Lot numéro : 3 173 183 et 3 173 184.

Adresse : 363, rue MGR Desmarais.

Dérogation demandée : Autoriser la reconstruction d'une saillie différente de celle d'origine. L'article 14.3.5 du Règlement de zonage 2002-90 indique que les balcons, perrons, galeries, vérandas, marquises, tourelles de coin et autres saillies d'origine ou placées sur les murs avant et latéraux avant 1945 ne peuvent être détruits en tout ou en partie, ni modifiées de manière à en altérer les dimensions ou les matériaux sauf s'ils doivent être démolis en raison d'une détérioration trop avancée. Dans ce cas, ils doivent être reconstruits dans un délai de six mois suivants leur destruction. Lors de la reconstruction, les dimensions ne doivent pas différer de plus de 10 % des dimensions d'origine. Lors de la réparation ou de la reconstruction d'un élément en saillie, on doit avoir recours à des matériaux semblables à l'original et les disposer d'une manière similaire à l'original.

Lors de ladite séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Upton, ce 20 août 2020.


Cynthia Bossé
Directrice générale



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Cynthia Bossé, directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 8 septembre 2020 à 20h00, en la salle du Conseil du bureau municipal au 810 rue Lanoie à Upton, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

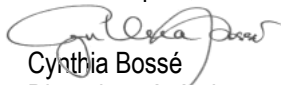
Lot numéro : 1 957 538.

Adresse : 590, rang du Carré.

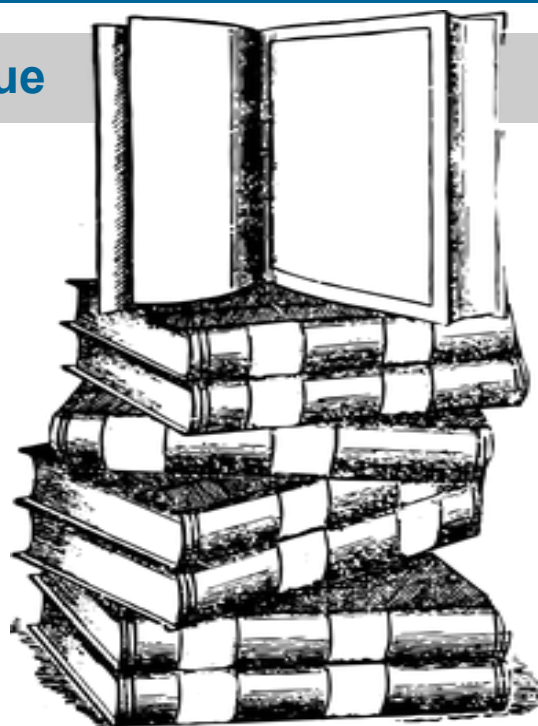
Dérogation demandée : Autoriser une distance, de la ligne arrière de lot projeté d'un bâtiment accessoire isolé, de 1,15 mètre. L'article 7.2.1.3 du Règlement de zonage 2002-90 indique que dans les zones à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, dans le cas d'un bâtiment accessoire isolé, il doit être maintenu une distance minimale de 1,5 mètre de toute ligne de propriété.

Lors de ladite séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Upton, ce 20 août 2020.


Cynthia Bossé
Directrice générale

Bibliothèque



TOUT PETITS

Titre	Auteur
Walter enquête à la piscine	Fabienne Blanchut
Studio Danse 1 (BD)	Crip & Beka
Le monstre des couleurs va à l'école	Anna Lenas
Les Dragouilles à l'école	Maxim Cyr Karine Gottot
Mes docs en forme	Les pompiers
Kooki un ami pour la vie!	Kooki à la ferme

ADOS ET JEUNES

Titre	Auteur
Huger Games : La ballade du serpent et de l'oiseau Chanteur	Suzanne Collins
Studio Danse 1 (BD)	Crip & Beka
La vie compliquée de Léa Olivier : Confinée	Catherine Girard-Audet
Les Dragouilles à l'école	Maxim Cyr Karine Gottot
Une triste histoire pour Florence (littérature débutant)	Collection Sourceau

REVUES

Titre	Auteur
Génial! 70 nouvelles recettes pour faire changement	5 ingrédients 15 minutes
Nos 10 mets préférés version plaque	Je cuisine
Bye-Bye bureaux! Le télétravail est là pour rester	L'actualité
Peintures naturelles	La maison du 21 ^e siècle
Août 2020	Protégez-vous
Juillet-août 2020	Québec science
On s'accroche à l'été!	Ricardo

ADULTES

Titre	Auteur
Anan tome 1 : Le prince (Fantastique)	Lili Boisvert
Comme un battement d'elle (Amour)	Sylvia Day
Staline (BD)	Delma Regnault / Progetti Werth
Au bonheur des filles (Roman)	Elizabeth Gilbert
Sur mon 31 (Roman)	Annie Lambert
La maîtresse de l'horloger (Roman)	Dennis Monette
Le bonheur n'attend pas (Roman)	Jojo Moyes
Rumeur d'un village, tome 2, L'heure des choix (Historique)	Marylène Pion
Les filles préfèrent les salauds (Roman)	Janie Mailhot Poissant
Peter Pan, Les contes interdits (Horreur)	Simon Rousseau



Informations municipales

QUÉBEC ACCORDE 5,4 M\$ AU THÉÂTRE DE LA DAME DE CŒUR À UPTON

La ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, est heureuse d'annoncer un appui majeur au Théâtre de la Dame de Cœur, grâce à un accord de principe de 5,4 M\$ pour son projet d'agrandissement et de mise à niveau de ses installations. Elle en a fait l'annonce sur le site du Théâtre, à Upton, en compagnie du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de la circonscription de Johnson, monsieur André Lamontagne.

Accordée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations, la somme de 5,4 M\$ permettra à l'organisme d'offrir une expérience de plus grande qualité au public, d'améliorer ses conditions de création et de production ainsi que d'accroître le rayonnement de ses activités artistiques.

Cette nouvelle phase de développement du Théâtre de la Dame de Cœur renforcera son statut en tant que pôle à fort potentiel récréotouristique et économique dans la région.

Le Théâtre de la Dame de Cœur

Installé depuis 40 ans sur un domaine de 17 hectares dans la municipalité d'Upton, en Montérégie, le Théâtre de la Dame de Cœur est un centre de recherche, de création, de production, de diffusion, de formation et d'animation spécialisé en scénographie surdimensionnée et qui utilise différents médiums, dont la marionnettique, et ce, autant en intérieur qu'en extérieur. À ces activités de création, de production et de diffusion, s'ajoute une offre de médiation culturelle avec le Centre d'interprétation des Marionnettes Baroques Alphonse Desjardins. Ce centre d'accueil et d'exposition permet d'offrir des activités tout au long de l'année au milieu scolaire et de développer de nouveaux publics. Le Théâtre de la Dame de Cœur a développé une expertise unique au monde pour faire naître des images démesurées et spectaculaires. Une centaine d'artisans, de créateurs et d'administrateurs travaillent au succès du Théâtre de la Dame de Cœur, que ce soit à l'international ou au Québec.

Citations

« Le Théâtre de la Dame de Cœur est une compagnie artistique hors norme qui fait rayonner la culture québécoise à travers le monde et dont la renommée internationale a de quoi nous rendre très fiers. Je suis heureuse de cet accord de principe qui constitue un solide coup de main pour la culture en Montérégie et qui permettra au Théâtre de la Dame de Cœur de poursuivre sa mission, soit de semer l'émerveillement dans le cœur des petits et des grands. »

Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications

« Le Théâtre de la Dame de Cœur est un coin de terre magique au cœur du Québec. On vient de tous les coins du Québec – et même au-delà – pour assister à ses représentations. Son apport est très important pour notre coin de pays, tant pour sa vitalité culturelle que pour son dynamisme économique. »

André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de la circonscription de Johnson

Liens connexes

Le programme Aide aux immobilisations
Ministère de la Culture et des Communications
[@MCCQuebec](#)



**Théâtre de la
Dame de Cœur**

Informations municipales



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 7 septembre pour la fête du Travail. Merci de votre compréhension.

Popote Roulante

C'est quoi?

De délicieux repas chauds livrés à domicile
tous les jours de la semaine ou selon vos besoins



C'est pour qui?

- Tous les gens âgés de 65 ans et plus
- Les gens de 65 ans et moins en convalescence ou ayant un handicap physique ou intellectuel
- Les femmes enceintes ou venant d'accoucher



Pour tous les résidents de la MRC d'Acton

Acton Vale • Saint-Théodore • Saint-Nazaire • Upton
Roxton Falls • Sainte-Christine • Béthanie • Canton de Roxton



Pour informations et inscriptions :

Centre de Bénévolat d'Acton Vale

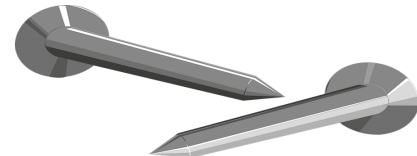
450 546-7332

Livraison Gratuite



VOUS AVEZ DES RÉNOVATIONS EN VUE POUR CET AUTOMNE?

Tous les travaux de rénovation extérieure ou intérieure touchant la structure d'un bâtiment, incluant la modification, l'ajout ou le retrait de portes, de fenêtres, de murs ou la finition de sous-sol, etc. nécessitent un permis de construction.



LES ABRIS TEMPORAIRES, PAS AVANT LE 15 OCTOBRE

Nous vous rappelons que les abris temporaires (de type « Tempo® » par exemple) ne peuvent être installés avant le 15 octobre et doivent être remisés le 15 avril de l'année suivante.



Informations municipales



Sécurité publique
Québec

SÉCURITÉ CIVILE

Articles essentiels en cas de situation d'urgence

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- ⇒ Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours;
- ⇒ Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours;
- ⇒ Ouvre-boîte manuel;
- ⇒ Radio à piles — piles de rechange;
- ⇒ Lampe de poche — piles de rechange;
- ⇒ Chandelles;
- ⇒ Briquet ou allumettes;
- ⇒ Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précautions :

- ⇒ Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes;
- ⇒ Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé.

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

LES NUISANCES, PAS JUSTE UNE QUESTION DE DÉCHET

La Municipalité d'Upton possède un règlement général qui contient des dispositions concernant les nuisances qui couvrent bien plus que les déchets, les rebuts ou les débris. En effet, ce règlement contrôle également les nuisances liées aux items suivants :

- ⇒ Les odeurs;
- ⇒ Les poussières;
- ⇒ Les véhicules abandonnés et les pièces de véhicules;
- ⇒ Les mauvaises herbes et les herbes hautes;
- ⇒ Le bruit;
- ⇒ L'utilisation d'outils motorisés;
- ⇒ Les armes à feu et à air comprimé.



Pour visualiser le règlement, consultez notre site Internet à la section «consultez – Règlements municipaux»

Informations municipales

DÉCÈS DE MONSIEUR ROBERT VIENS

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de monsieur Robert Viens. Je souhaite donc exprimer mes plus sincères condoléances à sa famille et ses proches en cette période de deuil.

Ayant été employé au Service des travaux publics pendant plus de 20 ans à la Municipalité d'Upton, je sais à quel point monsieur Viens était apprécié par ses collègues ainsi que les citoyens d'Upton. Chaque personne ayant travaillé avec lui en gardera un souvenir impérissable. Monsieur Viens a su s'investir corps et âme au sein de la Municipalité d'Upton. Son souvenir vivra, sans aucun doute, à travers ses proches.

Toutes mes sympathies à sa famille et ses proches.


Guy Lapointe
Maire

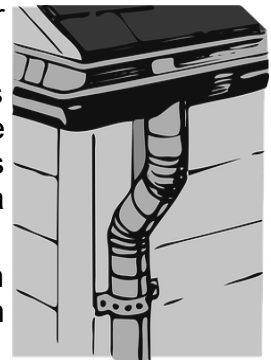


VOS GOUTITIÈRES SONT-ELLES TOUJOURS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE?

Une gouttière est conforme si elle est déconnectée du drain de fondation (drain français) et que l'eau se déverse à au moins 150 cm du bâtiment. De plus, l'eau doit se déverser sur une surface perméable en évitant le ruissellement vers la rue. Si vous avez rangé votre baril récupérateur d'eau ou vos rallonges pour l'hiver, n'oubliez pas de les remettre en place.

Une gouttière débranchée réduit les risques des dommages causés par l'eau, comme des infiltrations et des inondations du sous-sol de votre maison. De plus, le débranchement des gouttières diminue les risques de débordement d'eaux usées à la rivière, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières de la région.

Pour avoir plus d'informations sur le Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales, consultez la section « Environnement » du site internet.



Organismes du territoire



DIMANCHE LE 6 SEPTEMBRE 2020
DE 10h00 À 16h00

**DANS LE STATIONNEMENT
DE L'ÉGLISE**
351, Mgr DESMARAIS, UPTON

ENTRÉE GRATUITE

**VENEZ DÉCOUVRIR
LES PRODUITS LOCAUX
DE NOTRE RÉGION**

Dans le cadre de la campagne de financement pour la rénovation de l'église d'Upton.

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Ma paroisse j'y tiens

Pour débiter, j'aimerais souhaiter une excellente année scolaire à tous les étudiantes et étudiants.

Attention à la paroisse, les activités reprennent doucement.

La remise des parcours catéchétiques se fera le dimanche 20 septembre à la célébration de 9 h. Par la même occasion, il y aura la remise des certificats pour les parcours 1, 3 et 4 pour l'année 2019-2020.

Si, toutefois, vous avez été dans l'impossibilité de venir inscrire votre ou vos enfants à la catéchèse, le 18 août dernier, vous pouvez communiquer avec Réal Lacharité au 450 230-5411 ou au bureau de la paroisse au 450 549-4533.



La
journée
le 25 septembre

**Le parrainage civique,
c'est quoi ?**

Partager
un moment
qui contribue à
briser l'isolement

parrainagecivique.org
450-774-8758





RETROUVAILLES - EXPOSITION D'ARTISTES-PEINTRES DE LA RÉGION

À l'invitation d'Ella Jacobs et Claude Lépine, qui leur ouvrent la belle grange-musée du Magasin général Upton, un collectif d'artistes de la région se retrouve pour vous présenter leurs œuvres trois fois de semaine au mois de septembre.

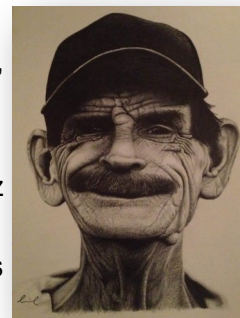
Retrouvailles : ce titre rassembleur veut marquer le fait que les artistes exposent de nouveau ensemble, mais aussi souligner le plaisir de sortir (prudemment) du confinement qui nous a tous isolés.

Les artistes participantes sont : Astrid Brassard, Denise Campillo, Denise Gazaille, Jacinthe Labrecque, Marie-Aube Laniel et Rythâ Kesselring.

L'exposition se tiendra trois samedis et dimanches (5-6, 12-13 et 19-20 septembre), de 10 h à 17 h.

L'ouverture aura lieu le samedi 5 septembre à 13 h; pas de vernissage, COVID oblige! Mais vous trouverez des choses délicieuses au Magasin général.

Venez voir nos œuvres! L'art peut en même temps nous aider à réfléchir, à apprécier la beauté qui nous entoure et à vivre mieux...



Septembre

D déchet, **R** recyclable et **O** organique

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1 	2 	3	4	5
6 	7	8 Conseil municipal 	9 	10	11	12 Collecte des résidus domestiques dangereux
13	14	15 	16 	17	18	19 Collecte des résidus domestiques dangereux
20	21	22 	23 	24	25	26
27	28	29 	30 			

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Bavard» est publié et distribué vers le 30 de chaque mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués **avant le 12 de chaque mois**. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: secretariat@upton.ca.

La Municipalité d'Upton se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin. La politique de publication du journal municipal peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca